

Pour affichage et diffusion

CHLORATION EN COURS

**MAUVAISE QUALITE DE L'EAU DU RESEAU PUBLIC
DE COARAZE Village
Commune de COARAZE
Information des usagers**

Les eaux du réseau du village de COARAZE ont été reconnues impropres à la consommation par l'agence régionale de santé (ARS).

En effet, les analyses du contrôle sanitaire révèlent des contaminations bactériennes.

De telles contaminations pourraient être responsables de pathologies plus ou moins bénignes telles que des gastro-entérites.

C'est pourquoi, **il est nécessaire de prendre les mesures suivantes :**

- Pour la **boisson**, la **glace** et les **glaçons**, le **lavage des dents**, la **préparation des aliments** et le **lavage des légumes crus**, il ne devra être utilisé que des eaux embouteillées (qu'il convient d'utiliser rapidement après ouverture).
- Pour les **autres usages** (toilette corporelle, linge, vaisselle\ WC, lavage des sols), l'eau du robinet pourra être utilisée.
- En cas de doute pour l'abreuvement des animaux domestiques ou d'élevage, le vétérinaire habituel est seul compétent pour déterminer d'éventuelles restrictions d'usage.

J'attire votre attention sur le risque qu'il y aurait à utiliser une eau de source, de fontaine ou de puits non contrôlée, dont la pollution pourrait être beaucoup plus grave que celle du réseau public.

La collectivité étudie les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'eau. Elle vous tiendra informés de l'évolution de cette affaire et, en particulier, elle vous signalera le retour à une situation sans risque pour la santé.

CES CONSIGNES DOIVENT ETRE STRICTEMENT RESPECTEES JUSQU'A NOUVEL AVIS DE L'ARS.

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège : 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03

Tél 04.13.55.80.10 / Fax : 04.13.55.80.40

<https://www.paca.ars.sante.fr/>

